



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/12

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** MC-Additiv EC - Komponente A

· **Code du produit** 761

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

EP-Additifs

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

MC-BAUCHEMIE Müller	MC-Chimie SARL
Am Kruppwald 2-8	8 Avenue Marchande
D-46238 Bottrop	F-57520 Grosbliederstroff
Tel.: +49(0)2041 101-0	Tel + 33 3 87 27 29 46
Fax.: +49(0)2041 101-400	Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

(suite page 2)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 1)

Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)

Tel.: +1 872 5888271 (MCR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS07

· Mention d'avertissement

Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)] bisoxiranes

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 3/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires:** EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5	2, 2' - [(1 - m é t h y l é t h y l i d è n e) b i s (4 , 1 - phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317, EUH205 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 % Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 5 %	≥10-<25%
CAS: 100-51-6	Alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	<10%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1 Reg.nr.: 01-2119457435-35- xxxx	1-méthoxypropane-2-ol Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336	<10%

- **Indications complémentaires**
- : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **après inhalation :** Veiller à l'apport d'air frais
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Rincer la bouche
Rincer la bouche, Consulter un centre antipoison

FR

(suite page 4)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

(suite page 5)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **Classe de stockage :** 10

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

VLEP	Valeur momentanée: 375 mg/m ³ , 100 ppm
	Valeur à long terme: 188 mg/m ³ , 50 ppm
	risque de pénétration percutanée

· DNEL

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

Oral	DNEL	4 mg/kg bw/Tag (ArL)
		20 mg/kg bw/Tag (Ark)
Dermique	DNEL	8 mg/kg bw/day (ArL)
		40 mg/kg bw/day (Ark)
Inhalatoire	DNEL	22 mg/m ³ (ArL)
		110 mg/m ³ (Ark)

CAS: 107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	DNEL	3,3 mg/kg bw/Tag (ArL)
Dermique	DNEL	50,6 mg/kg bw/day (ArL)
Inhalatoire	DNEL	369 mg/m ³ (ArL)

· PNEC

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

PNEC	0,527 mg/l (Mee)
	0,1 mg/l (Mew)
	1 mg/l (Sue)
PNEC	0,456 mg/kg dwt (Bod)
	5,27 mg/kg dwt (Sue)

· Indications complémentaires

: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 6/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 5)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
 - Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
 - Si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne peuvent pas être respectées par des mesures de ventilation ou si les locaux ne peuvent pas être ventilés techniquement, il faut porter une protection respiratoire : Dans les locaux non ventilés, utiliser un filtre combiné A1-P2 (brun/blanc). Si l'on s'attend à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome. Respecter les limites de temps de port conformément au §9 (3) GefStoffV en liaison avec la BGR 190.
- **Protection des mains :**
 - Gants de protection.
 - Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
 - gants en nitrile
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,35$ mm
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Temps de pénétration: ≥ 480 min
 - Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
- **Protection des yeux/du visage**
 - non nécessaire.
- **Protection du corps :**
 - Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **Couleur :** jaune
- **Odeur :** caractéristique
- **Point de fusion :** non déterminé
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 100 °C
- **Point d'éclair :** >110 °C

(suite page 7)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 6)

· Température d'inflammation :	184 °C
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique à 20 °C	40 s (DIN 53211/4)
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,09 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
--------------------------	--

(suite page 8)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 7)

- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes

Dermique	LD50	23000 mg/kg (Kaninchen)
----------	------	-------------------------

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1230 mg/kg (Ratte)
	NOAEL 2nd year study	200 mg/kg (Maus, mouse) 200 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (Kaninchen)
Inhalatoire	LC50/4 h	>4178 mg/l (Ratte)

CAS: 107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

Oral	LD50	4016 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	13000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4 h	54,6 mg/l (Ratte)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 8)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*
- **Danger par aspiration** *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 1675-54-3 2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxiranes

IC50	>42,6 mg/l (Bak)
LC50/96h	2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	1,8 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	11 mg/l (Selenastrum capricornutum)

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

IC50/72h	700 mg/l (Algen)
LC50/96h	460 mg/l (Pimephales promelas) 10 mg/l (Lepomis macrochirus)

CAS: 107-98-2 1-méthoxypropane-2-ol

IC50	1000 mg/l (BEL)
LC50/96h	6812 mg/l (Leucidus idus)
LC50/48h	23300 mg/l (Daphnia magna)
EC50/48h	23300 mg/l (Daphnia magna)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· **12.4 Mobilité dans le sol** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** *Non applicable.*

· **vPvB:** *Non applicable.*

(suite page 10)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 9)

- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** *Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.*
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :** *Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
HP13	Sensibilisant
HP14	Écotoxique

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** *Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.*
- **Produit de nettoyage recommandé :** *Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** *néant*
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** *néant*

(suite page 11)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 10)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 12)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 12/12

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.12.2024

Révision: 07.12.2024

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit MC-Additiv EC - Komponente A

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

- **Service établissant la fiche technique :** Département sécurité
- **Date de la version précédente:** 14.10.2021
- **Numéro de la version précédente:** 28
- **Acronymes et abréviations:**
 - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 - ICAO: International Civil Aviation Organisation
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - DOT: US Department of Transportation
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 - Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
 - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 - Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 - Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 - STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
 - Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
 - Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**